

LES ARCHERS DE MARLY / POURNOY-LA-CHÉTIVE

Autorisation parentale relative aux corrections techniques par contact physique

Dans le cadre de l'apprentissage du tir à l'arc, certaines situations pédagogiques peuvent nécessiter qu'un entraîneur, un initiateur ou un encadrant habilité effectue un léger contact physique afin de corriger la posture ou le placement de l'archer.

Ces contacts ont exclusivement un objectif pédagogique et de sécurité. Ils peuvent notamment concerner :

- le positionnement des pieds ;
- l'orientation du bassin ;
- le placement des épaules ;
- l'alignement du bras d'arc ou du bras de corde ;
- la position du coude ;
- la tenue de la tête ou de la main d'arc.

Ces corrections sont réalisées :

- dans le respect de la personne ;
- avec bienveillance et professionnalisme ;
- uniquement lorsque cela est nécessaire à l'apprentissage ou à la sécurité ;
- par des encadrants habilités par l'association.

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal :

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

Autorise les encadrants des **Archers de Marly / Pournoy-la-Chétive** à effectuer, lorsque cela est nécessaire, des corrections techniques impliquant un léger contact physique avec mon enfant.

Nom et prénom de l'enfant :

Je reconnais avoir été informé(e) que ces contacts sont exclusivement destinés à l'enseignement de la pratique du tir à l'arc et à garantir la sécurité des séances.

Je comprends que ces corrections sont limitées aux gestes strictement nécessaires et qu'elles sont réalisées dans le respect de la dignité, de l'intégrité physique et de l'intimité de l'enfant.

Je peux retirer cette autorisation à tout moment par écrit auprès du Président de l'association.

Fait à :

Le : / /

Signature du représentant légal :

Précédée de la mention « Lu et approuvé ».